

VILLE DE MONTRY

Budget ville

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Table des matières

1.	Rappel de la législation.....	2
2.	Le contexte économique.....	2
3	La loi de finances 2020	3
3.1	Fiscalité.....	4
3.2	Concours financiers de l'État.....	5
4.	Situation et orientations budgétaires de la collectivité	6
4.1	L'exercice 2019.....	8
4.1.1	La section fonctionnement.....	8
4.1.2	La section investissement.....	10
5.	La chaîne des reports	12
6.	Le budget 2020.....	13
6.1	Section fonctionnement.....	14
6.2	Section investissement.....	15
7.	Encours de la dette.....	16
8.	Les projets communaux 2020-2021	17
9.	Prospective	18

1. Rappel de la législation

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

2. Le contexte économique

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide.

Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,9 % à 1,2 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable autour de 1,3 % et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

L'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres. D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs

(PMI nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

Principales données 2019

Croissance France	1,3%
Croissance Zone €	1.2%
Inflation	1,2%

3 La loi de finances 2020

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, la Loi de Finances (LFI) 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Elle porte principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1er semestre 2019, sont finalement intégrées dans un article de la LFI. Malgré cette publication tardive, les futurs candidats aux élections locales pourront s'approprier ce nouveau cadre et l'intégrer dans leur programme.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finances 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Comme les années passées, cette LFI distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Ces principales mesures sont détaillées ci-après : celles impactant les dotations des collectivités, celles relatives à la péréquation, celles spécifiques à la fiscalité locale, et enfin quelques mesures portant sur l'Outre-mer.

3.1 Fiscalité

Sur le plan fiscal on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). Le PLF¹ 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrévés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

Cependant pour assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, Le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

¹ PLF : Projet de Loi de Finances

3.2 Concours financiers de l'État

Concours financiers de l'État aux collectivités locales : une quasi stabilité (49,1 Mds €).

L'élaboration du budget primitif 2020 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros. Ce montant est en très légère diminution par rapport à l'année dernière. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le PLF 2020.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. Le PLF a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations, l'augmentation en 2020 sera la suivante :

- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis de nombreuses années, et ce malgré les changements de majorité au Parlement. En effet, à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

De plus, l'état a décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. En effet, le montant prélevé sur les dotations de péréquation est majoré de 40%.

Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC), le PLF a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2020 et les années suivantes

4. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

L'année 2019 a été marquée, par le retrait de la commune de la Communauté de Communes du Pays Créçois et la préparation de l'intégration de MONTRY, au sein de la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe. Une année politiquement compliquée, du fait d'un calendrier très contraint par la date d'intégration au VEA² au 1^{er} janvier 2020. L'année 2020 se caractérise par deux événements importants :

1. L'intégration de la commune dans la CA du VEA ;
2. Les élections municipales.

Sans oublier la fin des négociations avec le Pays de Brie-Coulommiers à propos de la répartition de l'actif/passif de feu le Pays Créçois. En effet, le Pays Créçois a été dissout et les communes restantes intégrées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Brie-Coulommiers.

En outre, le VEA ayant la compétence EAU/ASSAINISSEMENT, la commune ne gère plus ces budgets.

Les orientations budgétaires sont focalisées sur notre intégration dans la CA du VEA. Pour ce DOB nous ne ferons pas de prospective pour les années à venir, ne sachant pas aujourd'hui quel sera le niveau de compensation du VEA. Le niveau de compensation de 2019 est garanti, mais notre entrée dans le VEA nous occasionne des dépenses supplémentaires, du fait des différences de compétences entre la CCPC et le VEA.

Effectivement, nous récupérons le financement des berceaux montéricultois de la crèche de Saint Germain et de la cotisation au SDIS. Nous avons une assurance verbale que ces dépenses supplémentaires seront prises en compte dans la nouvelle compensation du VEA. C'est pourquoi nous avons intégrées les recettes correspondantes dans notre budget 2020.

² VEA : Val d'Europe Agglomération

Notre objectif pour les années à venir est toujours de maintenir notre épargne brute (DRF-RRF)³ à un niveau d'au moins 250 000 € en fin d'exercice 2020. Ce qui a été réalisé en 2019.

Les ressources de la commune n'augmentant que légèrement, par le biais d'une population plus nombreuse, nous devons maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement constant, ou tout au moins contenu à l'inflation au cours des années à venir, tout en améliorant le service à la population. C'est ce qui est fait depuis 2015 et le restera pour les années à venir.

³ DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

4.1 L'exercice 2019

4.1.1 La section fonctionnement

Commune de MONTRY - 77315			
Budget ville - fonctionnement		CA 2018	CA 2019
Recettes			
Produits des services (70)	408 671	401 779	redevances : péri, EMS, cim, la Poste,
Impôts et taxes (73)	2 035 806	2 194 496	
Produit fiscal	1 729 821	1 798 239	TH, TFB, TFBN
Attribution de compensation	296 982	371 556	compensation VEA (Sdis+crèche)
Autres recettes fiscales	9 003	24 701	Taxes annexes (rôles supplémentaires)
Dotations et participations (74)	978 121	1 023 434	
Ensemble DGF	640 802	644 758	Dotations ETAT
Compensation exonération TH TF	38 725	41 154	Dotations ETAT
FDPTA	148 744	136 914	DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux)
Autres recettes	15 607	11 212	FDTP (Fond Départemental de la Taxe Pro)
Autres dotations et participations (7488+7473)	112 979	189 396	CAF, EMS dépt,...
DGD Sub PLU	21 264		
Autres recettes de fonctionnement (75)	30 681	34 618	Free, Orange, loyers immeubles, remboursements EdF, Saur...
Divers (013)	119 192	51 693	remboursements maladie
Total recettes de gestion	3 572 470	3 706 020	
Produits exceptionnels (78)	3 344	6 746	
Total recettes réelles - RRF	3 575 814	3 712 766	
Dépenses			
Dépenses de personnel (012)	1 820 373	1 944 374	
Charges à caractère général (011)	788 867	801 240	
Prélèvement FNGIR (014)	282 097	282 097	
Autres dépenses de fonctionnement (65)	163 722	149 936	élus, collège, Asso, CCAS, caisse écoles, crèche, SDIS
Total dépenses de gestion	3 055 059	3 177 648	
Epargne de gestion	517 411	528 373	
Charges exceptionnelles (67)	13 646	112	
Intérêts de la dette (66)	100 240	84 602	
Dépenses imprévues	0	0	
Total dépenses réelles - DRF	3 168 945	3 262 362	
Epargne brute (résultat de l'exercice)	406 869	450 404	
Report N-1	1 293 575	382 914	
excédents cumulés	1 700 445	833 318	
Remboursement du capital de la dette	116 023	152 911	
Epargne nette (auto financement)	290 846	297 493	
Dotation aux amortissements		6 839	

Le tableau ci-dessus appelle les remarques suivantes :

- L'excédent de fonctionnement 2018 (1 700 445 €) a été affecté de la façon suivante en 2019 :
 - 1 317 531 à la section INV (1068) ;
 - 382 914 à la section FCT.
 - Le niveau de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) augmente de 2,9% du fait de l'augmentation de la masse salariale 2018/2019 ;
 - La commune garde des finances saines puisqu'elle génère en 2019 une capacité d'autofinancement de 297 493 €, ce qui est conforme à nos engagements.
- **Les charges de personnel au 1^{er}/01/2019**
- Par rapport à 2018, les charges de personnel augmentent de 6,8%. Plusieurs facteurs de variation :
- Embauche d'un Directeur des Services Techniques ;
 - Réintégration des salaires des deux agents de la bibliothèque. Ceux-ci n'étant plus pris en charge par la CCPC.

Effectifs de la Mairie : 53 agents

- Femmes 21 titulaires et 12 contractuels ;
- Hommes 12 titulaires et 7 contractuels.

➤ **Les charges de fonctionnement courant**

Le montant des dépenses est quasi identique à celui de 2018 :

Nous retrouvons dans ces charges, l'entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie et des réseaux et le fonctionnement du Service Technique.

➤ **Les charges de l'enfance**

Ces charges, d'un montant de 1 206 423 € réparties comme suit :

- Fonctionnement du périscolaire : accueil des loisirs, cantines, fournitures scolaires, études surveillées et les salaires correspondants 1 156 923 € ;
- Investissement 49 500 €.

Il est quasi identique à celui de 2018.

4.1.2 La section investissement

Budget ville - investissements			
RECETTES	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement	140 056	3 279	5 526
10-Dotations, fonds divers et réserves	168 002	148 282	1 517 581
10222-FCTVA	96 071	72 268	129 528
10226 -Taxe d'aménagement	71 931	76 015	70 522
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			1 317 531
024-Produits de cessions	164 635	3 080	0
Total des recettes réelles - RRI	472 693	154 642	1 523 107
021-virement de la sect fct (résultat de clôture N-1)		0	0
<i>Opérations d'ordre</i>		115 455	
excédents section invest. N-1	380 608	192 223	-640 214
Total Recettes d'investissements	853 302	462 320	882 893
DEPENSES			
20- Immobilisations incorporelles	46 348	34 873	15 016
21-Immobilisations corporelles	458 167	802 453	272 392
23 Immobilisations en cours			
16-Emprunts et dettes assimilées	141 766	149 753	152 911
Dépenses réelles - DRI	646 281	987 079	440 319
<i>opérations d'ordre</i>	14 797	115 455	21 457
RAR n-1			
TOTAL Dépenses d'investissements	661 078	1 102 534	461 776
Résultat de l'exercice	192 223	-640 214	421 117

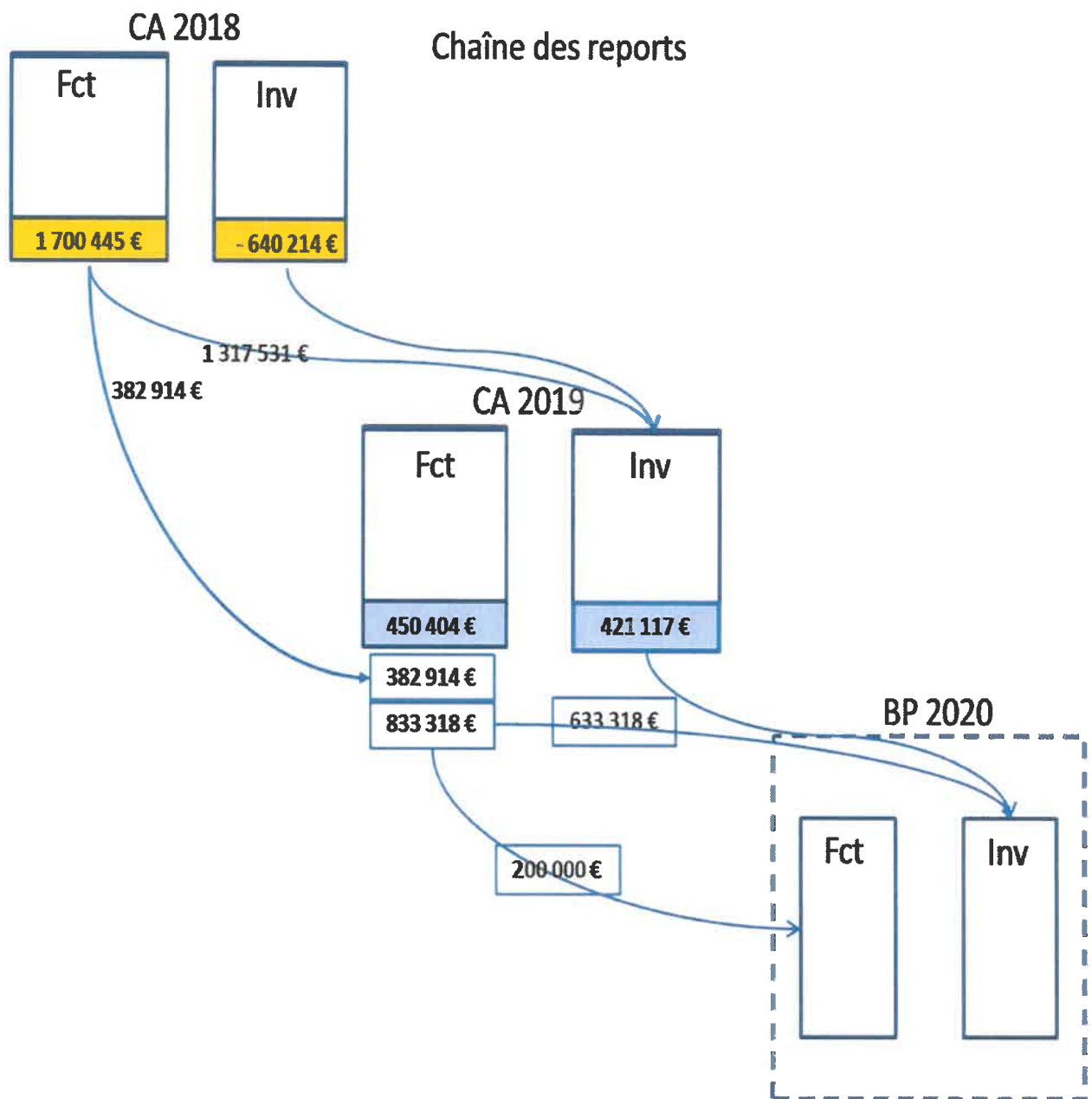
Ce tableau amène les remarques suivantes :

En 2019, il y a eu peu d'investissements (287 408 €). Nous constatons que les recettes réelles d'investissement sont faibles (151 467 €). La commune a pu investir grâce aux excédents de fonctionnement dégagés depuis 2015. Mais cette épargne diminue de par les travaux engagés chaque année et ne peut se reconstituer chaque année à hauteur des dépenses d'investissement. Ce qui implique qu'à partir de 2020, les grands travaux fassent l'objet de subventions.

Les investissements réalisés en 2019

Révision du PLU
Insonorisation école Pergaud
Équipement fitness
Travaux de voirie
Remplacement voiture de Police
Équipements espaces verts
Réfection d'une classe
Transformation éclairage public en leds
Réfection allée Ponthieu en bitume
Remise en état cours couvert de tennis
Installation d'un pare feu informatique
Équipements de cantine

5. La chaîne des reports



Le solde 2019 de la section investissement sera affecté obligatoirement aux investissements 2020

6. Le budget 2020

Comme l'année précédente, l'équipe municipale s'efforce de mettre en œuvre une politique continue d'amélioration du service aux habitants.

Le budget 2020 est élaboré en respectant les règles d'or suivantes :

- Pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.
- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre, mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.
- Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

En outre, la ville de MONTRY construit son budget dans un souci de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et une prévision d'autofinancement pour financer les investissements futurs.

Le budget 2020 ne comportera pas d'augmentation de la fiscalité communale. Ce budget est dans la continuité de notre gestion rigoureuse appliquée depuis 2015.

6.1 Section fonctionnement

Commune de MONTRY - 77315			
Budget ville - fonctionnement			
	CA 2019	BP 2020	
Recettes			
Produits des services (70)	401 779	363 420	redevances : péri, EMS, cim, la Poste,
Impôts et taxes (73)	2 194 496	2 250 239	
Produit fiscal	1 798 239	1 778 239	TH, TFB, TFNB
Attribution de compensation	371 556	463 000	compensation VEA (Sdis+crèche)
Autres recettes fiscales	24 701	9 000	Taxes annexes (rôles supplémentaires)
Dotations et participations (74)	1 023 434	982 629	
Ensemble DGF	644 758	650 000	Dotations ETAT
Compensation exonération TH TF	41 154	38 700	Dotations ETAT
FDPTA	136 914	150 000	DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux)
Autres recettes	11 212	14 000	FDTP (Fond Départemental de la Taxe Pro)
Autres dotations et participations (7488+7473)	189 396	129 929	CAF, EMS dépt,...
DGD Sub PLU			
Autres recettes de fonctionnement (75)	34 618	29 000	Free, Orange, loyers immeubles, remboursements EdF, Saur...
Divers (013)	51 693	20 000	remboursements maladie
Total recettes de gestion	3 706 020	3 645 288	
Produits exceptionnels (78)	6 746	0	
Total recettes réelles - RRF	3 712 766	3 645 288	
Dépenses			
Dépenses de personnel (012)	1 944 374	1 990 843	
Charges à caractère général (011)	801 240	864 147	
Prélèvement FNGIR (014)	282 097	282 097	
Autres dépenses de fonctionnement (65)	149 936	274 716	élus, collège, Asso, CCAS, caisse écoles, crèche, SDIS
Total dépenses de gestion	3 177 648	3 411 803	
Epargne de gestion	528 373	233 485	
Charges exceptionnelles (67)	112	17 300	
Intérêts de la dette (66)	84 602	95 818	
Dépenses imprévues	0	120 367	<i>Dépenses imprévues</i>
Total dépenses réelles - DRF	3 262 362	3 645 288	
Epargne brute (résultat de l'exercice)	450 404	0	
Report N-1	382 914	200 000	
excédents cumulés	833 318		
Remboursement du capital de la dette	152 911	152 911	
Epargne nette (auto financement)	297 493		
Dotations aux amortissements	6 839	7 000	

Le tableau ci-dessus nécessite quelques commentaires :

- Les recettes fiscales diminuent légèrement du fait d'un rôle supplémentaire en 2019, non prévu en 2020 ;
- La compensation du Val d'Europe comprend un montant équivalent à celui de 2019 versé par le Pays Créçois, plus un remboursement des berceaux et du SDIS ;
- La masse salariale est calculée dans l'hypothèse où chaque poste est pourvu à 100% du temps de présence par les agents.

Les dépenses imprévues représentent l'excédent prévisionnel.

6.2 Section investissement

Ville de MONTRY		
Budget ville - investissements		
RECETTES	CA 2019	BP 2020
13- Subventions d'investissement	5 526	3 200
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 517 581	703 318
10222-FCTVA	129 528	40 000
10226 -Taxe d'aménagement	70 522	30 000
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 317 531	633 318
024-Produits de cessions	0	0
Total des recettes réelles - RRI	1 523 107	706 518
021-virement de la sect fct (résultat de clôture N-1)	0	0
<i>Opérations d'ordre</i>		
excédents section invest. N-1	-640 214	421 117
Total Recettes d'investissements	882 893	1 127 635
DEPENSES		
20- Immobilisations incorporelles	15 016	40 000
21-Immobilisations corporelles	272 392	700 000
23 Immobilisations en cours		180 981
16-Emprunts et dettes assimilées	152 911	152 911
Dépenses réelles - DRI	440 319	1 073 892
<i>Opération d'ordre dont Dotations aux amortissements</i>	21 457	7 000
RAR n-1		46 744
TOTAL Dépenses d'investissements	461 776	1 127 636
Résultat de l'exercice	421 117	0

En 2019, nous constatons un niveau de recettes d'investissement faibles (200 000 €) par rapport aux besoins. Nous avons inscrit en recette la subvention du véhicule de police. Comme annoncé précédemment, pour 2020 les grands travaux devront faire l'objet d'une demande de subventions d'investissement.

Le budget investissement 2020 est construit en affectant l'excédent de fonctionnement 2019 (833 318 €) comme suit :

- 200 000 € en report dans la section fonctionnement ;
- 633 318 € à la section investissement en 1068.

Ce point fait comprendre l'importance de générer de l'autofinancement pour conserver des facultés d'investissement. En effet, les investissements se financent de quatre façons : par l'autofinancement, par les subventions, par la vente de patrimoine et par l'emprunt. Pour notre commune le recours à l'emprunt n'est pas souhaitable dans la mesure où notre taux d'endettement est significatif. Néanmoins il ne l'interdit pas. Comme l'année passée, cette loi de finances contient des mesures de soutien à l'investissement.

Dotations aux amortissements

Pour la commune de MONTRY, la prise en compte des amortissements se fait sur les investissements réalisés depuis 2018.

7. Encours de la dette

- Dette au 1^{er} janvier 2020 : 2 697 095 €
- Dette par habitant : 742,38 €
- Moyenne de la strate : 762 €

Capacité de désendettement :

2017	2018	2019
5.7 ans	7.3 ans	6 ans

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute à cet effet. Le plafond national de référence à prendre en compte pour notre commune est 12 années. Il ne doit pas être dépassé.

8. Les projets communaux 2020-2021

En 2020, le programme le plus important concerne la réfection de l'assainissement de la rue des Champs Forts. L'alignement ayant été finalisé en 2019, ces travaux sont aujourd'hui possibles.

La CA du VEA ayant récupérée la compétence assainissement, celle-ci prend en charge cette opération. Par contre, la réfection de la chaussée restera à la charge du budget ville.

Principaux travaux prévus en 2020

Alarme incendie Mairie	2 500 €
École de musique (fenêtres)	4 500 €
Volets roulants Ponthieu	2 500 €
Portail Services Techniques	3 500 €
échafaudage	2 400 €
Mise en accessibilité	12 500 €
Sol algéco	6 500 €
Chaufferie Curie	41 000 €
Petit matériel	2 570 €
WC Pergaud	2 200 €
4 sèche-mains	5 000 €
Branchement eau potable Pergaud	6 500 €
Matériel espaces verts	31 650 €
Matériel pour manifestations (chaises, bamum...)	3 240 €
Armoire inifugée	6 000 €
Véhicules	4 600 €
Réfection chaussées	80 000 €
Éclairage public	30 000 €
Cimetière	20 000 €
Acquisition de terrain (alignement)	70 000 €
Réfection chaussée Champs Forts	350 000 €
	687 160 €
soit	700 000 €

9. Prospective

Le rattachement de la commune de MONTRY à la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe (CAVE), prévu au 1^{er} janvier 2020, modifiera les ressources de la commune. En l'état actuel de nos connaissances des impacts financiers sur nos dotations, nous ne pouvons pas faire de prévisions fiables pour les années à venir.

Conclusion

L'année 2019 a été une année particulière. Elle a été marquée par notre départ de la Communauté de Communes du Pays Créçois et la dernière année complète du mandat de l'équipe actuelle.

Il est prématuré, à ce jour, de faire des hypothèses sur le montant des dotations et des compensations attendues, suite à notre intégration à la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe. De ce fait, aucune projection n'est envisagée. Le très bon accueil de la commune de MONTRY et la qualité des réunions de travail, augurent de développements fructueux pour la commune, dans les années à venir.

Quel que soit le montant des dotations et compensations à venir, notre volonté est toujours de maintenir une épargne brute conséquente, capable de générer un autofinancement pour de l'investissement. Il est impératif de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin qu'elles n'obèrent pas les capacités d'autofinancement de la commune.
